|  |  |
| --- | --- |
| Affaire suivie par :  Yann CHARAZAC  Bureau des Affaires Commerciales  Tél : 05-65-10-55-07  Fax : 05-65-10-53-76  Courriel : yann.charazac@cea.fr | **Fourniture de systèmes d’éclairage de scènes expérimentales pour le CEA Gramat.** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Marché n°4600XXXXXXX | |  | | --- | |  | |
| Projet |  |

ENTRE:

Le **COMMISSARIAT A L’ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège social est situé au Bâtiment Le Ponant D, 25 rue Leblanc, 75015 PARIS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par **Monsieur Bernard CAPBERN**, agissant en qualité de Directeur du CEA/Gramat,

ci-après dénommé « **CEA** »

d’une part,

ET :

La société **XXXXXXXXX**, sise au **XXXXXXXXXXXXXXXXX**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S**. XXXXXXXXXXXX**, ayant son siège social à **XXXXXXX** représenté par **XXXXXXXXXX** agissant en qualité de **XXXXXXXXXXXXXX**

ci-après dénommée « **Titulaire** »

d’autre part,

Ci-après désignés collectivement par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

TABLE DES MATIERES

[ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE 3](#_Toc195621002)

[ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES 3](#_Toc195621003)

[ARTICLE 3 - Interlocuteurs 3](#_Toc195621004)

[ARTICLE 4 - ORGANISATION DU MARCHE 4](#_Toc195621005)

[ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION 4](#_Toc195621006)

[5.1 Obligations du Titulaire 4](#_Toc195621007)

[5.2 Accidents du travail 4](#_Toc195621008)

[ARTICLE 6 - REMISE DE LIVRABLES 5](#_Toc195621009)

[ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES 5](#_Toc195621010)

[7.1 Nature des prix 5](#_Toc195621011)

[7.2 Monnaie du Marché 5](#_Toc195621012)

[7.3 Montant 5](#_Toc195621013)

[7.4 Régime fiscal 5](#_Toc195621014)

[ARTICLE 8 - DELAIS D’EXECUTION 5](#_Toc195621015)

[ARTICLE 9 - Réunion 6](#_Toc195621016)

[Lieu d’exécution 6](#_Toc195621017)

[ARTICLE 10 - RECEPTION 6](#_Toc195621018)

[10.1 Recette usine : 6](#_Toc195621019)

[10.2 Recette finale : 6](#_Toc195621020)

[ARTICLE 11 - FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT 6](#_Toc195621021)

[11.1 Conditions de facturation 6](#_Toc195621022)

[11.1.1. Généralités 6](#_Toc195621023)

[11.1.2. Formalisme et règlement des factures 7](#_Toc195621024)

[11.2 Echéancier de facturation 7](#_Toc195621025)

[ARTICLE 12 - pénalités DE RETARD 7](#_Toc195621026)

[ARTICLE 13 - Garantie 7](#_Toc195621027)

[ARTICLE 14 - Remise de livrables 7](#_Toc195621028)

[ARTICLE 15 - responsabilité - assurance 8](#_Toc195621029)

[ARTICLE 16 - RESILIATION 8](#_Toc195621030)

[ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE – LITIGES 8](#_Toc195621031)

[ANNEXE I - MODELE DE PROCES-VERBAL D’ACCEPTATION/DE RECEPTION 9](#_Toc195621032)

[ANNEXE II CORRESPONDANCE SAP 10](#_Toc195621033)

# OBJET DU MARCHE

Le présent marché définit les conditions selon lesquelles le CEA confie au Titulaire, qui accepte, la fourniture de systèmes d’éclairage de scènes expérimentales pour le CEA Gramat**.**

# DOCUMENTS APPLICABLES

Dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles du présent marché, lesquelles prévalent, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante :

* le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son entièreté, lequel comprend notamment le Cahier Des Charges (ci-après dénommé CDC) dans sa version applicable, ainsi que les échanges pendant la consultation ;
* les conditions générales d’achat (CGA) applicables aux marchés passés par le CEA   
  (1er janvier 2022) ;
* l’instruction fixant les dispositions générales applicables aux entreprises extérieures intervenant sur les centres CEA/DAM (SYM S0201 SPP INQ 09000860A),
* le règlement intérieur du CEA de Gramat,
* le Cahier des Clauses Sociales Particulières (C2SP) applicable aux prestations réalisées par des entreprises extérieures et impliquant l’intervention de leur personnel sur un site CEA,
* A titre supplétif, la proposition du Titulaire référence XXXXXXXX.

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus.

Les conditions générales du Titulaire, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

# Interlocuteurs

Pour l'exécution du présent Marché, les Parties désignent comme interlocuteurs :

Pour le Titulaire :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Prénom NOM** | **COORDONNEES** | **ADRESSE** |
| **TITULAIRE** | Suivi technique | XXXXX | Tél : XXXXXXXXXXX  courriel : XXXXXXXX | XXXXXXXXXXX |
| Suivi contractuel | XXXXXXXXX | Tél : XXXXXXXXXXX courriel : XXXXXXXXXXX |

Pour le CEA :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | **Prénom NOM** | **COORDONNEES** |
| **CEA/ GRAMAT** | Suivi technique | CLAUDE Enric | Tél : 05.65.10.53.15  courriel : enric.claude@cea.fr |
| Suivi technique | Christophe PONTIROLLI | Tél : 05.65.10.55.81  courriel : christophe.pontirolli@cea.fr |
| Acheteur | Yann CHARAZAC | Tél : 05.65.10.55.07 courriel : [yann.charazaca@cea](mailto:yann.charazaca@cea).fr |

Tout changement d’interlocuteur fera l’objet d’un simple échange de courrier.

# ORGANISATION DU MARCHE

Le Marché est décomposé en quatre postes dont trois optionnels :

Poste n°1 : Fourniture d’un système d’éclairage comme décrit dans le CDC;

Poste n°2 optionnel: Fourniture de deux systèmes similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ;

Poste n°3 optionnel (provision): Bons de commande par BPU des consommables (câbles, réflecteur, éclairage…)

Poste n°4 optionnel : Extension de la garantie à 3 ans d’un système (non consommable).

Pour la réalisation de la prestation du Marché, le Titulaire met en œuvre tous les moyens nécessaires et notamment du personnel formé, apte, qualifié, compétent, en nombre suffisant et justifiant des habilitations requises par le Marché. Il doit notamment prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face aux éventuels mouvements de son personnel afin de garantir la qualité et la continuité des prestations.

**Modalités d’affermissement des postes optionnel****s :**

Les postes optionnels pourront être affermis à la notification du marché. Ils pourront être notifiés par ordre de service, dénommé ci-après « ordre de service d’affermissement » dans un délai maximum de deux mois à compter de la validation de la réception finale.

Si le poste n’est pas affermi dans les délais fixés ci-dessus, il ne pourra plus être affermi au titre du présent marché.

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

L’ordre de service sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de l'avis de réception postale par le titulaire étant retenue comme date de notification.

# CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION

## Obligations du Titulaire

Les fournitures devront être réalisées conformément au CDC.

Le Titulaire a une obligation de résultat sur toutes les fournitures demandées.

Le Titulaire est réputé sous sa pleine et entière responsabilité, s’être assuré de l’exactitude des performances et descriptifs qui lui sont fournis par le CEA. Aucun recours ne pourra être accepté à ce titre.

Le Titulaire est seul responsable vis-à-vis de ses fournisseurs, de ses sous-traitants et de son personnel. A ce titre, il garantit expressément le CEA contre tout recours de ce fait.

## Accidents du travail

Pour tout accident au poste de travail d’un de ses salariés ou d’un des salariés de ses sous-traitants autorisés pour la réalisation du présent Marché, qu’il soit, bénin, avec ou sans arrêt de travail, le Titulaire devra rendre immédiatement compte à l’Ingénieur de Sécurité d’Etablissement (Tel. 05.65.10.53.44) du CEA, en précisant :

* le nom de la victime ;
* la nature de l’accident : non déclaré à la Sécurité Sociale, déclaré à la Sécurité Sociale, avec ou sans arrêt de travail ainsi que le nombre de jours d’arrêt consécutif ;
* les circonstances de l’accident ;
* l’analyse faite de cet accident ;
* les mesures envisagées pour que ce type d’accident ne se reproduise plus.

1. **REMISE DE LIVRABLES**

L’ensemble des livrables contractuels à remettre par le Titulaire au CEA est défini dans le CDC.

L’ensemble des documents conçus (plans 2D et 3D) ou mis à jour dans le cadre de la prestation du Marché deviendront la propriété du CEA. Les documents doivent être rédigés en langue française.

Le cas échéant, les documents ou tout autre moyen remis au Titulaire par le CEA seront rendus à ce dernier, au plus tard à l’échéance du Marché ou au moment de la dénonciation de celui-ci.

1. **CONDITIONS FINANCIERES**

## Nature des prix

Les prix sont fermes et définitifs.

## Monnaie du Marché

L’unité monétaire du Marché est l’euro.

## Montant

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Prix HT en euros** |
| Poste 1 : Fourniture d’un système d’éclairage comme décrit dans le CDC | **XXXXXXX** |
| Poste 2 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | **XXXXXXX** |
| Poste 3 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | **XXXXXXX** |
| Poste 4 optionnel: Bons de commande sur BPU des consommables (montant maximum de 15% de la somme des montants des postes n°1, 2 et 3) | **XXXXXXX** |
| Poste n°5 optionnel : Extension de la garantie à 3 ans pour un système complet non consommable | **XXXXXXX** |
| Montant total du marché | **XXXXXXX €** |

## Régime fiscal

Le présent Marché est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du fait générateur.

S’agissant d’une livraison de bien, la TVA sera exigible au moment du transfert de propriété.

# DELAIS D’EXECUTION

Le présent Marché entre en vigueur à compter de sa date de notification (accusé réception postal de l’envoi au Titulaire) et sera réputé finalisé au parfait achèvement de l’ensemble des prestations.

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Délai en semaines** |
| Poste 1 : Fourniture d’un système d’éclairage comme décrit dans le CDC | **XX semaines** |
| Poste 2 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | **XX semaines** |
| Poste 3 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | **XX semaines** |
| Poste 4 optionnel: Bons de commande sur BPU des consommables (montant maximum de 15% de la somme des montants des postes n°1, 2 et 3) | **Les délais devront être indiqués dans la grille tarifaire proposé par le candidat.** |

# Réunion

Dans le cadre de ce marché plusieurs réunions pourront avoir lieu comme décrit dans le CDC.

## Lieu d’exécution

Les prestations se dérouleront sur les sites suivants :

* chez le Titulaire : Etude de conception si nécessaire et la réalisation du/des systèmes comme décrit dans le CDC,
* sur le site du CEA/GRAMAT : Réunion de lancement, réunion de suivi si nécessaire, la livraison, l’installation, mise en service et formation..

# RECEPTION

## Recette usine :

Une première réception aura lieu dans les locaux du Titulaire. Ce dernier devra proposer au CEA un cahier de recette qui permettra de démontrer le bon fonctionnement des bancs d’essais avant la venue du CEA.

Si cette démonstration ne donne pas satisfaction au service technique, les modifications nécessaires devront être apportées par le Titulaire.

Cependant, si cette recette ne peut pas être validée, une réfaction sera alors établie sur le ou les postes concernés du marché en attente entre le Titulaire et le CEA.

Conformément aux conditions prévues au chapitre 11 des CGA article 30.

La réception donnera lieu à l’établissement d’un compte rendu de réunion signé contradictoirement par les Parties. Cette signature contradictoire légitimera la facturation à laquelle le Titulaire pourra alors procéder.

## Recette finale :

Cette réception aura lieu sur le site du CEA/Gramat. Afin d’être validée, le Titulaire devra avoir formé le personnel CEA comme indiqué dans le CDC.

Elle donnera lieu à un nouveau procès-verbal validé contradictoirement entre les deux parties

# FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT

## Conditions de facturation

### Généralités

Les factures dématérialisées sont à adresser au CEA via le Portail Chorus Pro de l’Etat (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

### Formalisme et règlement des factures

Pour être prise en considération, chaque facture émise par le Titulaire au titre du présent Marché doit comporter les informations suivantes :

* le numéro de SIRET du CEA : 775 685 019 00587,
* le code service : CEG-D,
* la référence du Marché, à savoir 4600XXXXXXX,
* l’intitulé du Marché : « la fourniture de système d’éclairage de scènes expérimentales pour le CEA Gramat  » ;
* la date d’émission de la facture,
* le libellé exact de l’échéance facturée conformément aux termes de facturation (cf. paragraphe 11.2), avec sa référence.

Les factures sont à établir hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute facture non conforme aux termes du Marché sera renvoyée à l’émetteur.

Le délai de règlement est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par le CEA, sous réserve de l’acceptation par le CEA des prestations correspondantes conformément aux conditions du Marché. Les pièces justificatives attestant de l’acceptation du CEA doivent être transmises en même temps que les factures.

## Echéancier de facturation

Les termes de facturation proposés sont les suivants :

30% du montant du poste n°1 à la validation du compte rendu de la réunion de lancement;

30% du montant total du poste n°1 à la recette usine acceptée sans réserve par le CEA ;

40% du montant total du poste n°1 à la réception finale acceptée sans réserve par le CEA

Pour les postes n°2, n°3 et n°4 : le paiement sera payé à la réception validée par le CEA.

Pour le poste n°5 : La paiement sera effectué en même temps que la réception des systèmes (Poste n°1, n°2 et n°3).

*Le candidat peut proposer un autre échéancier qui pourra être validé par le CEA.*

# pénalités DE RETARD

Conformément à l’article 24 des CGA, en cas de non-respect du délai d’exécution, le Titulaire est redevable au CEA de pénalités :

* Pour l’ensemble des postes, par dérogation à l’article 24 des CGA, l’assiette de calcul des pénalités est le montant hors taxes de ces postes considérés au taux de 1/100ème par jour calendaire de retard,

Ces pénalités de retard ne peuvent dépasser 10 % du montant total HT du marché.

# Garantie

Conformément au chapitre 11 des CGA.

# Remise de livrables

L’ensemble des livrables contractuels à remettre par le Titulaire au CEA est défini dans le CDC.

L’ensemble des documents conçus ou mis à jour dans le cadre de la prestation du Marché sera entièrement la propriété du CEA. Les documents doivent être rédigés en langue française.

Le cas échéant, les documents ou tout autre moyen remis au Titulaire par le CEA seront rendus à ce dernier, au plus tard à l’échéance du Marché ou au moment de la dénonciation de celui-ci.

# responsabilité - assurance

Le chapitre 12 des CGA s’applique.

# RESILIATION

En cas de manquement du Titulaire à l'une de ses obligations contractuelles, le CEA pourra résilier le présent Marché après mise en demeure restée sans effet, et ce sans qu'il soit besoin d'aucune intervention judiciaire. Conformément aux dispositions de l'article 39.1 des CGA, le Titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité dans le cadre de cette résiliation.

# LOI APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de difficultés sur l’interprétation du présent Marché, les Parties s’efforceront de résoudre leur différend à l’amiable. En cas de désaccord persistant au terme d’un délai de trois mois à compter de la survenance du différend, le Tribunal Administratif de Toulouse sera saisi par la Partie la plus diligente.

Fait à : Fait à :

Le : Le :

Le Titulaire CEA

# ANNEXE I - MODELE DE PROCES-VERBAL D’ACCEPTATION/DE RECEPTION

Marché/Commande n° 4600XXXXX…………poste : ……………

Rejet (acceptation/réception/recette refusée) : le / /

MOTIFS :

Ajournement (délais accordés pour intervenir) : le / /

MOTIFS :

Acceptation/réception/recette validée : le / /

En conséquence, la vérification est déclarée positive, l’acceptation/la réception/la recette est notifiée le : ………………..

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour le CEA |  | Pour le Titulaire |
| Visa(s)  Date :  Nom du responsable technique :  Visa :  Signature et cachet du CEA  Date :  Nom de la personne habilitée à engager l’entreprise :  Signature : |  | Visa(s)  Date :  Nom du responsable technique :  Visa :  Signature et cachet du Titulaire  Date :  Nom de la personne habilitée à engager l’entreprise :  Signature : |

##### 

# ANNEXE II CORRESPONDANCE SAP

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° Poste SAP** | **Désignation** | **Montant (€ HT)** |
| **PART FERME** | | |
| 10 | Poste 1 : Fourniture d’un système d’éclairage comme décrit dans le CDC | XXXXXX € HT |
| **PART OPTIONNELLE** | | |
| 20 | Poste 2 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | XXXXXX € HT |
| 30 | Poste 3 optionnel: Fourniture d’un système similaire au poste n°1 comme décrit dans le CDC ; | XXXXXX € HT |
| 40 | Poste 4 optionnel: Bons de commande sur BPU des consommables (montant maximum de 15% de la somme des montants des postes n°1, 2 et 3) | 15% maximum de la somme des montant des postes n°1, 2 et 3. |
| 50 | Poste n°5 optionnel : Extension de la garantie à 3 ans pour un système complet non consommable | XXXXXX € HT |